

## quels sont mes droits pour une vente de quad?

Par **sabine6512**, le **08/02/2009** à **12:38**

J'ai vendu mon quad avec carte grise barrée (mention vendue dans l'état) il y a 1 mois. L'acheteur me téléphone 2 semaines plus tard en me disant qu'il a fait une sortie et qu'il a cassé une courroie. Maintenant il me rappelle en me disant qu'il a démonté le quad entièrement que le joint de culasse aurait été essuyé et qu'il aurait plus de kilomètres. Cependant je certifie que je n'ai touché à rien, je l'ai acheté moi même à un concessionnaire il y a deux mois je ne l'ai utilisé que pour trois sorties pour des raisons de santé, c'est pour cela que je l'ai vendu. L'acheteur veut porter plainte pour vis caché que dois-je faire et peut-il le faire?